

Charte européenne du tourisme durable Scarpe-Escout à nouveau certifié

Seulement 89 espaces protégés en Europe (dans 9 pays) sont reconnus au titre de la Charte Européenne du Tourisme Durable (CETD). Le Parc naturel régional Scarpe-Escout (Nord de la France), comme les Parcs du Vercors, du Verdon, du Luberon ou encore de Camargue, fait partie de ces exceptions. Les experts européens ont en effet renouvelé la certification obtenue une première fois en 2003.

Ce vendredi 14 octobre, **Carol Ritchie**, directrice d'Europarc remet à **Daniel Mio**, président du Parc naturel régional Scarpe-Escout, la certification "Charte Européenne Tourisme Durable" en présence de **Myriam Cau**, déléguée au Parc, conseillère régionale et de **Moïse Létienne**, président de la Commission Tourisme du Parc naturel régional Scarpe-Escout.

La Charte Européenne du Tourisme Durable dans les Espaces Protégés est un outil de gestion pratique visant à assurer que le tourisme contribue au développement économique, social et environnemental équilibré des espaces protégés en Europe. La Charte est un accord volontaire, visant à encourager les bonnes pratiques en reconnaissant les espaces protégés, qui répondent aux critères requis par le développement et la gestion durables du tourisme.

Pour répondre aux conditions inhérentes à la Charte, l'espace protégé doit réunir toutes les parties concernées par le tourisme dans cette zone et soumettre une vision partagée du développement touristique, en s'engageant à entreprendre des actions conjointes, convenues avec leurs partenaires, pendant 5 ans et en continuant à oeuvrer pour l'excellence de la gestion du tourisme durable dans leurs espaces.

Une démarche en 3 volets

La Charte Européenne du Tourisme Durable, accordée par EUROPARC, la Fédération des espaces protégés en Europe, comporte 3 volets :

l'engagement de l'espace protégé dans une démarche de tourisme durable, au moyen d'une stratégie et d'un programme d'actions à 5 ans définis en partenariat avec l'ensemble des acteurs du territoire (volet 1).

l'engagement des prestataires touristiques de l'espace protégé dans une démarche de tourisme durable, par la définition d'un programme touristique contribuant à la réalisation des objectifs du territoire. Ils s'engagent en particulier à adopter des méthodes de gestion respectueuses de l'environnement, à valoriser le patrimoine



Communes classées : Anhiers, Aubry-du-Hainaut, Bellaing, Beuvrages, Beuvry-la-Forêt, Bousignies, Bouvignies, Brillon, Bruay-sur-l'Escaut, Bruille-lez-Marchiennes, Bruille-Saint-Amand, Château-l'Abbaye, Condé-sur-l'Escaut, Coutiches, Crespin, Erre, Escautpont, Fenain, Flines-lès-Mortagne, Flines-lez-Râches, Fresnes-sur-Escout, Hasnon, Haveluy, Hergnies, Hérin, Hornaing, Lallaing, Landas, Lecelles, Marchiennes, Maulde, Millonfosse, Mortagne-du-Nord, Nivelles, Odomez, Oisy, Quarouble, Quiévrechain, Râches, Raimbeaucourt, Raismes, Rieulay, Rosult, Rumegies, Saint-Amand-Les-Eaux, Saméon, Sars-et-Rosières, Thivencelle, Thun-Saint-Amand, Vicq, Vieux-Condé, Vred, Wallers, Wandignies-Hamage, Warlaing

Communes associées : Nomain, Rombies et Marchipont.

naturel et culturel, à sensibiliser leurs clients à la protection de l'environnement (volet 2).

l'engagement des tours-opérateurs dans une démarche de tourisme durable, qui accompagnés par l'espace protégé, proposent une mise en marché de produits touristiques (volet 3).

La Fédération EUROPARC

La Fédération EUROPARC, une organisation paneuropéenne et non gouvernementale des espaces protégés en Europe, a confié l'élaboration de la Charte et sa méthodologie à la Fédération des Parcs naturels régionaux de France qui a construit ce dispositif en associant des représentants des espaces protégés et des entreprises touristiques. Depuis son élaboration, la Charte et le Réseau de la Charte sont gérés par la Fédération EUROPARC.

Historique de la CETD en Scarpe-Escaut

1999

Le Parc naturel régional Scarpe-Escaut s'engage à mettre en œuvre la CETD en présence de Madame Michèle Demessine, alors Secrétaire d'Etat au Tourisme.

2003

Le Parc naturel régional Scarpe-Escaut obtient la reconnaissance Charte Européenne du Tourisme Durable (volet 1)

2010

Le Parc naturel régional Scarpe-Escaut obtient une nouvelle fois la Charte Européenne du Tourisme Durable (volet 1)

2011

Le Parc naturel régional Scarpe-Escaut lance le volet 2 de la Charte Européenne du Tourisme Durable en proposant à ses prestataires touristiques de les accompagner dans une démarche durable.

Contact : Marianne Dispa, Parc naturel régional Scarpe-Escaut, tél 03.27.19.19.70
m.dispa@pnr-scarpe-escaut.fr



Communes classées : Anhiers, Aubry-du-Hainaut, Bellaing, Beuvrages, Beuvry-la-Forêt, Bousignies, Bouvignies, Brillon, Bruay-sur-l'Escaut, Bruille-lez-Marchiennes, Bruille-Saint-Amand, Château-l'Abbaye, Condé-sur-l'Escaut, Coutiches, Crespin, Erre, Escautpont, Fenain, Flines-lès-Mortagne, Flines-lez-Râches, Fresnes-sur-Escaut, Hasnon, Haveluy, Hergnies, Hérin, Hornaing, Lallaing, Landas, Lecelles, Marchiennes, Maulde, Millonfosse, Mortagne-du-Nord, Nivelles, Odomez, Oisy, Quarouble, Quiévrechain, Râches, Raimbecourt, Raismes, Rieulay, Rosult, Rumegies, Saint-Amand-Les-Eaux, Saméon, Sars-et-Rosières, Thivencelle, Thun-Saint-Amand, Vicq, Vieux-Condé, Vred, Wallers, Wandignies-Hamage, Warlaing
Communes associées : Nomain, Rombies et Marchipont.